N/Réf : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/NM/2010

***Copie pour information à :***

* ***Son Excellence Madame le Directeur de Cabinet Adjoint Chargé des Questions Politiques, Administratives et Juridiques.***
* ***Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet Adjoint Chargé des Questions Economiques et de la Reconstruction.***

***Note à la Bienveillante Attention de Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l’Etat***

**Concerne : Demande de subvention/Installation du Conseil**

**Scientifique National « CSN ».**

1. **SYNTHESE**

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE NATIONAL, par le canal de son Président a.i., a saisi le Cabinet du Chef de l’Etat au sujet de l’objet cité en marge.

A la demande de subvention pour son installation qui se lève à 109.992 $US (Cent neuf mille neuf cents nonante deux dollars Américains), le CSN a annexé une note technique qui reprend l’historique du Conseil Scientifique National en RDC, à savoir qu’il est l’un des trois organes du pouvoir en matière de la Recherche Scientifique et Technologique. Il est l’organe unique de décision et

-2-

de contrôle de l’ensemble des Centres et Instituts de recherche, (art.3 de l’Ordonnance Loi n° 82/040).

Depuis le 05 novembre 1982, date de la promulgation de l’ordonnance loi n° 82/040 portant organisation et fonctionnement de la Recherche Scientifique et Technologique jusqu’au 18 juin 2007, date de l’intervention du Ministre de tutelle, le Conseil Scientifique National n’était toujours pas opérationnel. Il était sans membres pour l’animer, sans adresse, sans budget. Depuis le 13 avril 2009 une nouvelle équipe de 30 membres a été mise en place par le Ministre de tutelle et est déjà à pieds d’œuvre et fonctionne à la satisfaction des Centres et Instituts de Recherche.

Actuellement, le Conseil Scientifique National a comme siège provisoire un local situé dans l’enceinte du Centre de Recherches Géologiques et Minières, N° 44 avenue de la Démocratie, Kinshasa/Gombe.

Il aimerait cloisonner ce local pour obtenir quelques bureaux. Il demande au Président de la République de bien vouloir l’accompagner dans ces efforts de réhabilitation du siège du CSN et de doter le Conseil Scientifique National d’un moyen de locomotion.

En annexe, il y a l’état des besoins détaillé.

1. **AVIS ET CONSIDERATIONS**

La recherche scientifique constitue la base même du développement, dans la mesure où rien ne peut être possible sans une recherche au préalable qui donne la garanti que la voie empruntée est la bonne.

Dans tous les Pays développés la recherche scientifique a toujours une place de choix tant son influence sur l’état d’avancement de la société est déterminante.

En France, par exemple, le Centre National de la Recherche Scientifique fonctionne avec plus de 32000 personnes et un budget en 2009 de 3,367 milliards d’Euros, dont 600 millions de ressources propres.

-3-

Ceci est pratiquement de même dans plusieurs autres Pays industrialisés. C’est dire l’importance de cet organisme dans l’organisation même de la société.

La RDC ne peut pas se soustraire de cet impératif scientifique que représente la Recherche sans condamner le processus même de développement et par conséquent celui de reconstruction et de démocratie cher au Chef de l’Etat.

Le Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles qui apprécie à sa juste valeur la pertinence de la démarche du Conseil Scientifique National, propose que le Cabinet du Chef de l’Etat instruise le Ministre de la Recherche Scientifique, Budget et Finances pour qu’ils répondent à la préoccupation de cet organisme qui favorise et facilite la production du savoir mis ensuite au service de la société afin qu’il puisse fonctionner dans des conditions optimales. Cette action peut très bien être prise en charge par le Gouvernement de la République.

En annexe, projet d’accusé de réception.

Haute considération.

**Léonard MASU-GA – RUGAMIKA**

**PROJET**

*N/Réf. : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/NM/2010*

***Transmis copie pour information à :***

***- Son Excellence Madame le Directeur***

***de Cabinet Adjoint du Chef de l’Etat***

***- Son Excellence Monsieur le Directeur***

***de Cabinet Adjoint du Chef de l’Etat***

***- Son Excellence Monsieur le Ministre de la***

***Recherche Scientifique.***

***- Son Excellence Monsieur le Ministre du***

***Budget***

***- Son Excellence Monsieur le Ministre des***

***Finances***

***(Tous) à Kinshasa-Gombe***

-----------------------------------------------------------

***Au Président du Conseil***

***Scientifique National***

***C/O Centre de Recherches***

***Géologiques et Minières***

***44, avenue de la Démocratie***

***KINSHASA / GOMBE***

***Concerne : Demande de subvention***

***/installation du Conseil***

***Scientifique National***

***Accusé de réception***

*Monsieur le Président,*

*Votre courrier adressé au Chef de l’Etat, référencié : MINRS/CSN/PR/KKK/N° 024/2009, du 17 novembre 2009, dont l’objet est ci émargé, m’est bien parvenu et a retenu toute mon attention.*

*Je reconnais l’importance du Conseil Scientifique National dans le processus de la reconstruction de notre Pays et de son développement. Aussi demande je au Ministre de tutelle qui me lit en copie, de tout mettre en œuvre pour que le CSN soit bien équipé pour son bon fonctionnement et cela dans les plus brefs délais. Il tiendra informé le Cabinet du Chef de l’Etat de l’évolution favorable de ce dossier.*

*Veuillez agréer,* ***Monsieur le Président****, l’expression de toute ma considération.*

***Adolphe LUMANU MULENDA BWANA N’SEFU***